ESTIMATES

Northern Pipeline Agency Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-31

ISBN 0-660-61788-9

NORTHERN PIPELINE AGENCY

2002 - 2003
Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

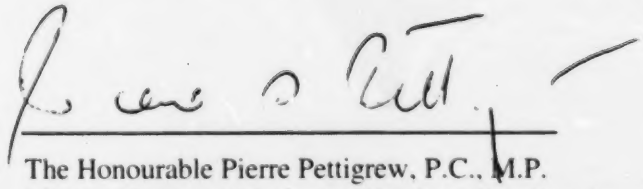

The Honourable Pierre Pettigrew, P.C., M.P.
Minister Responsible for the Northern Pipeline Agency

102-05133/

Table of Contents

Section I: Messages 1
Executive Summary 1
Figure 1: The Alaska Natural Gas Transportation System 2
Figure 2: The Foothills Prebuild 2

Section II: Raison d'être 3
2.1 Mandate, Roles, and Responsibilities 3

Section III: Strategic Outcome 5
3.1 Introduction 5
3.2 External Factors and Chronology of Events 5
3.3 Challenges 6
3.4 Plans and Priorities 7
3.5 Planned Spending 7

Section IV: Organization 9
4.1 Strategic Outcome and Business Line 9
4.2 Accountability 9
Figure 3: Organization Structure 10
4.3 Departmental Planned Spending 10

Section V: Annexes 11
Table 5.1: Source of Non-Respendable Revenue 11
Table 5.2: Net Cost of Program for the Estimates Year 11
Table 5.3: Legislation Administered by the Northern Pipeline Agency 12

Section VI: Other Information
References and NPA Website 13

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the

NORTHERN PIPELINE AGENCY CANADA

To the best of my knowledge the information in this document:

- Accurately portrays the organization's plans and priorities.
- Is consistent with the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of the 2002-2003 Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP production.

The reporting structure, on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: 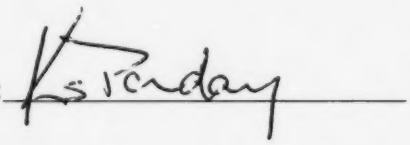

Date: 25FEB02

Section I: Messages

Executive Summary

The Northern Pipeline Agency (the Agency) was created by the *Northern Pipeline Act* (the *Act*) in 1978 to oversee the planning and construction by Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills) of the Canadian portion of the Alaska Highway Gas Pipeline Project. The project is also referred to as the Alaska Natural Gas Transportation System (ANGTS). The ANGTS is a pipeline mega-project intended to transport Alaskan and possibly Northern Canadian natural gas to southern markets in Canada and the United States.

Unfavourable economic conditions have led to indefinite delays in the completion of the ANGTS, and consequently, the Agency's activities have been limited. In recent years the Agency's primary role has been to oversee the expansion of the southern portion of the pipeline system, referred to as the Prebuild. The Prebuild first went into operation in 1981-1982 for the initial purpose of transporting Canadian gas principally sourced from south of the 60th parallel. As conceptualized, the second stage of the project would link the prebuilt Western and Eastern legs of the pipeline with the United States reserves at Prudhoe Bay and possibly Canadian reserves in the Mackenzie Delta region.

In response to growing export demands, the flow capacity of the Prebuild continues to approach the 102 million cubic metres (3.6 billion cubic feet) per day rate contemplated in the agreement between Canada and the United States underpinning the ANGTS. The last expansion of the Prebuild, in 1998, raised the current capacity to about 94 million cubic metres (3.3 billion cubic feet) per day.

In 2002-2003 the Agency will implement the next steps in its plan to respond to an anticipated Foothills' submission. To do this the Agency will be seeking an increase in its reference levels.

Figures 1 and 2 on the following page show the proposed route of the ANGTS and details of the existing Prebuild in Canada.

Figure 1:
The Alaska Natural Gas Transportation System

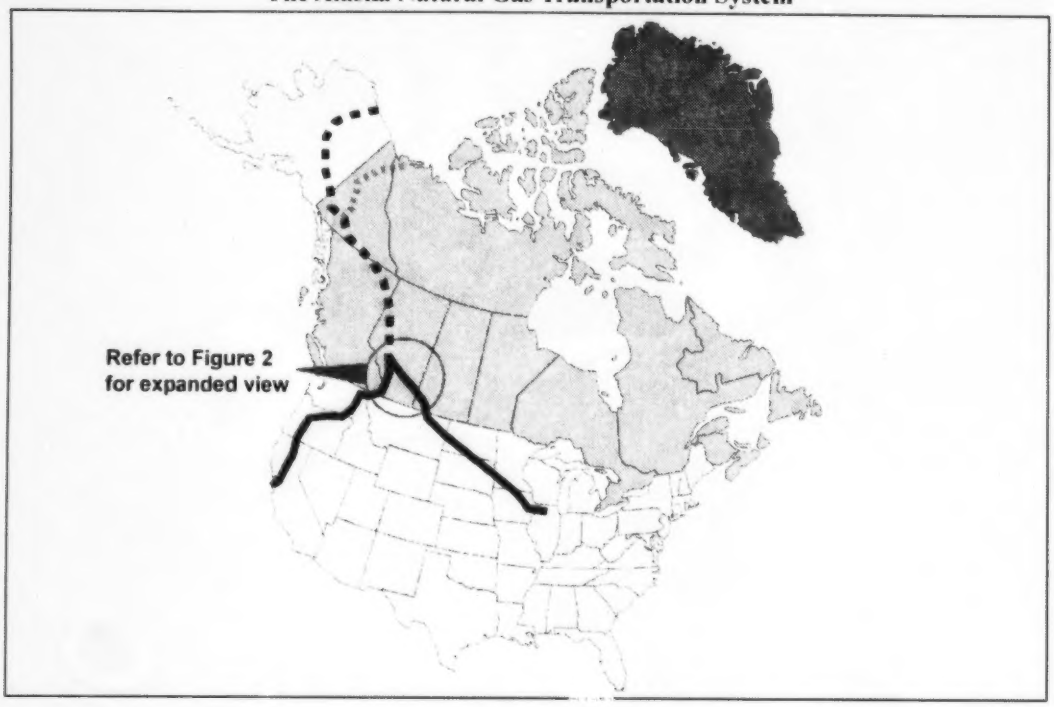

Figure 2:
The Foothills Prebuild

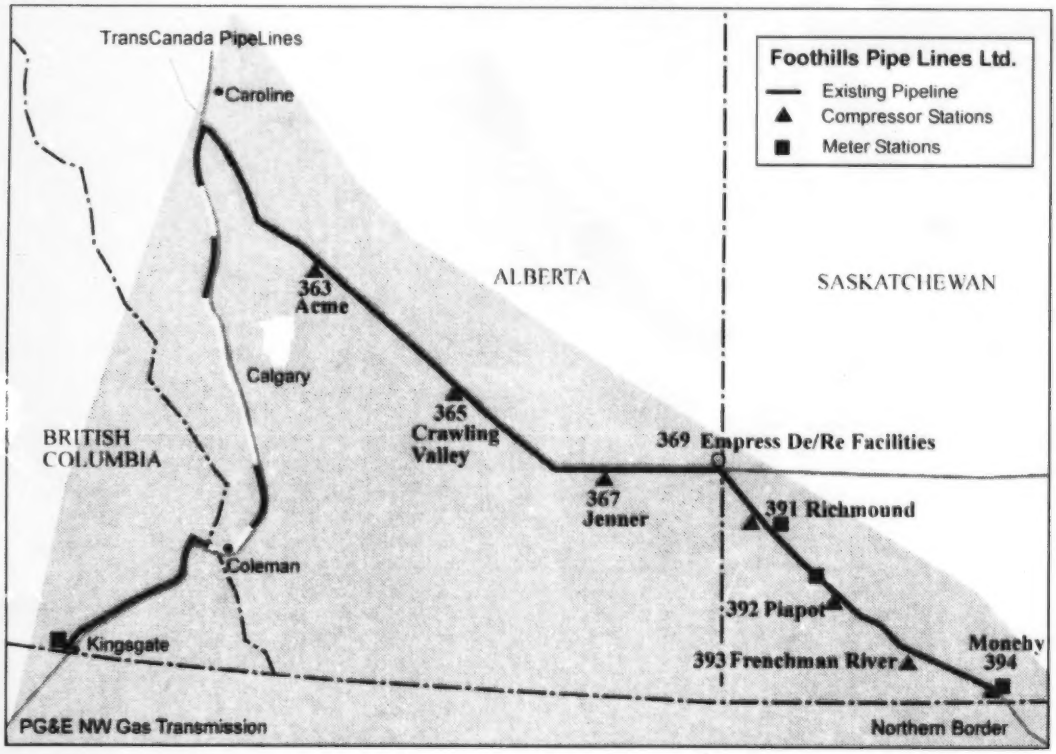

Section II: Raison d'être

2.1 Mandate, Roles, and Responsibilities

In 1977, following extensive regulatory hearings in both countries, the Governments of Canada and the United States of America executed an *Agreement on Principles Applicable to a Northern Natural Gas Pipeline*. This agreement provided a framework for the construction and operation of the ANGTS.

In 1978, the Canadian Parliament enacted the *Northern Pipeline Act (the Act)* to:

(i) give effect to the agreement; and

(ii) establish the Northern Pipeline Agency to oversee the planning and construction of the Canadian portion of the project by Foothills Pipe Lines Ltd.

Implementing legislation was also passed by the United States in the form of the *Alaska Natural Gas Transportation Act.*

Prior to the commencing of construction of any particular section of the pipeline, Foothills is required to obtain a series of specific approvals from the Agency pursuant to the *Act* and the terms and conditions specified under the *Act.* These approvals relate to socio-economic and environmental factors, routing issues, technical design, and other matters such as demonstration of financing. In some cases, approval from the National Energy Board (the Board) is also necessary.

On behalf of the Government of Canada, the Agency is responsible for coordinating implementation of the agreement reached with the United States in 1980 respecting the procurement of certain designated items such as compressors and large-diameter line pipe, valves, and fittings for the construction of the ANGTS. This agreement provides that both Canadian and American suppliers be afforded the opportunity to bid on a generally competitive basis. Canada suspended implementation of the agreement for the last Foothills expansion due to the lack of U.S. reciprocity.

In addition to planning considerations, the Agency is also responsible for monitoring the actual construction by Foothills for compliance with its various undertakings and for sound environmental and engineering practices.

Section III: Strategic Outcome

3.1 Introduction

The Northern Pipeline Agency has one strategic outcome:

> **Regulatory oversight of the planning and construction of the Canadian portion of the Alaska Natural Gas Transportation System.**

The main objective associated with achieving this outcome is to facilitate the efficient and expeditious planning and construction of the Alaska Highway Gas Pipeline in a manner consistent with the best interests of Canada as defined in the *Act*.

3.2 External Factors and Chronology of Events

The Agency's activities are dictated by the timing and pace of the construction of the ANGTS in Canada. The following provides a brief description and chronology of the ANGTS project.

The ANGTS is the largest proposed pipeline project in North America encompassing approximately 7,700 kilometres (4,800 miles) of large-diameter mainline pipe, about 42 percent of which would be located in Canada. A certificate of public convenience and necessity for the pipeline was declared to be issued by the *Act*. The route for the pipeline through Canada and the U.S. is depicted in Figure 1. The initial capacity of the pipeline would be sufficient to meet, when required, the contractual requirements of United States shippers and of Canadian shippers. It is contemplated that this capacity would be 68 million cubic metres (2.4 billion cubic feet) per day for Alaska gas and 34 million cubic metres (1.2 billion cubic feet) for Northern Canadian gas via a connecting pipeline from the Mackenzie Delta / Beaufort Sea region.

As far back as 1977, the concept of prebuilding the southern portions of the ANGTS was identified as a benefit of the project, providing Canadian natural gas producers with additional export opportunities and supplying U.S. consumers with much-needed gas. This Prebuild, which constituted Phase I of the ANGTS project, included a Western leg to transport Canadian gas to markets in California and the Pacific Northwest and an Eastern leg to serve primarily the United States Midwest market. At the same time it was contemplated that Phase II of the project, consisting of the northern portions and the remaining sections to be constructed in southern Canada and the lower 48 regions, would follow in the near term.

The construction of the Prebuild went ahead as planned and Canadian gas started flowing through the system for export in the 1981-1982 time frame. The Agency's activity level reached its peak during the construction of the Prebuild, with a corresponding staff compliment of over 100 employees.

In 1982, at about the same time the Prebuild was completed, adverse market conditions led the sponsors of the ANGTS to put a hold on Phase II of the project. The adverse market conditions were a result of:

- a decline in demand for natural gas due to economic recession and energy conservation measures;
- an increase in U.S. supply in response to higher wellhead prices; and
- escalating forecast costs of construction due to inflation and rising interest rates.

It was originally anticipated that the completion of the project would be delayed by only about two years. Phase II of the ANGTS remains on hold to this day, and the Agency's role has been confined to overseeing expansions of the Eastern and Western legs. In response, the Agency shrank to a skeleton organization in the mid-1980's. Arrangements are in place whereby the Agency relies largely on the National Energy Board for administrative and technical assistance and on Natural Resources Canada for policy advice.

There have been five expansions completed since 1988, all of which were designed to either increase system capacity or enhance system reliability. The most significant of these expansion projects involved:

(i) the addition of two new compressor stations on the Eastern leg in Alberta and of an additional compressor station and a further compressor unit in Saskatchewan;
(ii) the completion of the Western leg mainline in southeastern BC; and
(iii) a further expansion of the Eastern leg in 1998.

The flow capacity of the Prebuild continues to approach the 102 million cubic metre (3.6 billion cubic feet) per day rate that was contemplated in the underlying agreement between Canada and the U.S. The fifth and latest expansion of the Prebuild, which came into service in 1998, raised its capacity to about 94 million cubic metres (3.3 billion cubic feet) per day.

Perception of a growing North American market for gas, limitations on supply from traditional sources and strong gas prices have rekindled interest in exploring options for bringing northern gas to market. During 2001-2002, the Agency's focus was on addressing questions about the need for further assessments, regulatory process, staffing requirements, Agency structure and related matters with respect to the ANGTS project.

3.3 Challenges

During 2001-2002 the challenges for the Agency increased due to renewed interest in Phase II of the pipeline project. Agency demands were managed through an arrangement the Agency has with the Board for technical and administrative advice in areas of pipeline safety and engineering, environmental protection, and socio-economic matters and through consultation with other federal departments and agencies.

The longer- term challenge for the Agency is to be in a state of readiness in the event Phase II of the ANGTS project proceeds.

3.4 Priorities and Plans

Strategic Priority:

To achieve results for Canadians over the period of this three-year financial plan, the Agency will employ two strategic priorities:

- effectively administer the *Act* in respect of Prebuild expansions; and
- respond to Phase II of the ANGST when required.

Planned Result:

The planned result for these priorities is the co-operation with and among stakeholders to ensure the *Act* is effectively carried out.

Planned Activities for 2002-2003:

- The Agency will effectively respond to Foothills' regulatory filings and make certain that the *Act* is properly administered.

- The Agency will implement the next steps in its plan to respond to anticipated Foothills' submissions pertaining to Phase II. These steps may include the appointment of a full time Administrator and, if necessary, hiring additional staff, to respond to the increased resource demands being placed on the Agency. This will allow the Agency to exercise appropriate due diligence, further refine its plans to respond to Phase II, and to enhance its engagement with other stakeholders involved in the construction of Phase II.

3.5 Planned Spending

Historically, the Agency's annual planned spending has been in excess of its expenditures. This has been accomplished by working in cooperation with other federal departments, principally, the National Energy Board. In 2002-2003, it is anticipated that the planned spending of $265,000 will be fully utilized with additional funding required to meet increased Agency activities mentioned in Subsection 3.4, Planned Activities for 2002-2003. Appropriate action will be initiated to secure additional funding.

Section IV: Organization

4.1 Strategic Outcome and Business Line

The Northern Pipeline Agency has one strategic outcome: "Regulatory oversight of the planning and construction of the Canadian portion of the Alaska Natural Gas Transportation System" and one business line: "Regulation of the Planning and Construction of the Alaska Highway Gas Pipeline".

4.2 Accountability

The Northern Pipeline Agency has been designated as a Department for the purposes of the *Financial Administration Act*. The Agency reports to Parliament through the Minister for International Trade who is responsible for the management and direction of the Agency. The Agency has two senior officers, namely a Commissioner and an Administrator & Designated Officer. The Commissioner of the Agency, currently the Associate Deputy Minister of Foreign Affairs and Deputy Minister for International Trade, is appointed by the Governor in Council. The Administrator & Designated Officer is currently the Chairman of the National Energy Board.

Given the continued low level of Agency activity, arrangements are in place whereby the Agency relies largely on the Board for administrative and technical assistance. In addition, Natural Resources Canada provides policy advice for the Agency. The Agency has provision for two full time equivalents at this juncture.

To further assist the Minister responsible for the Agency in carrying out the Agency's mandate, there is provision for two federally-appointed advisory councils. The Councils consist of Aboriginal, business and other interested parties representing communities in Northern British Columbia and the Yukon Territory. Membership in these Councils has lapsed over the years in view of the dormant state of Phase II of this project.

Expenditures related to the administration of the Agency are fully cost recoverable from Foothills Pipe Lines Ltd., including those costs related to services provided by other federal departments and the Board.

Easement fees collected by the Agency on behalf of Indian and Northern Affairs Canada in the amount of $30,400 annually are deposited directly into the Consolidated Revenue Fund. The Yukon Government's share, paid out of the Agency's appropriation, is $2,806. Both receipt and expense are omitted from the calculation of recoverable costs.

As a Separate Employer, the Agency conforms closely with the principles of personnel administration that apply in the Public Service of Canada.

Figure 3 on the next page provides a schematic of the reporting relationships of the key officers of the Agency.

Figure 3: Northern Pipeline Agency Organization Structure

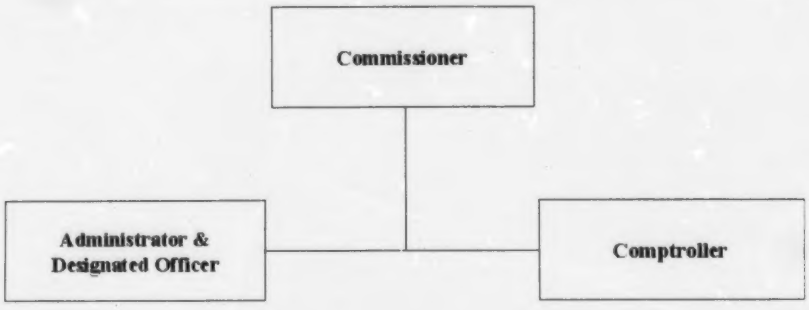

4.3 Departmental Planned Spending

Expenditures and human resource requirements for the planning period are summarized in the following table. It should be noted that the program cost is not borne by the taxpayer. Recoveries are not necessarily completed in the same fiscal year that the corresponding expenditures are incurred.

Table 4.1 Departmental Planned Spending

($ thousands)	Forecast Spending 2001-2002	**Planned Spending 2002-2003**	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
Regulation of the Planning and Construction of the Alaska Highway Gas Pipeline				
Budgetary Main Estimates	260.0	**265.0**	265.0	265.0
Total Main Estimates	260.0	**265.0**	265.0	265.0
Adjustments	-80.0*	-	-	-
Net Planned Spending	180.0**	**265.0**	282.1	282.1
Less: Non-respendable revenue	180.0	**282.1**	282.1	282.1
Plus: Cost of services received without charge	-	**17.1**	17.1	17.1
Net Cost of Program	0	**0**	0	0
Full Time Equivalents	2	**2**	2	2

*This adjustment reflects a potential surplus to the planned spending in 2001-2002.
**Reflects the forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Section V: Annexes

Table 5.1: Non-respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2001-2002	**Planned Revenue 2002-2003**	Planned Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005
Northern Pipeline Agency				
Regulation of Construction the Alaska Highway Gas Pipeline	180.0	**282.1**	282.1	282.1
Total Non-Respendable Revenue	180.0	**282.1**	282.1	282.1

Table 5.2: Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousands)	**Total**
Planned Spending (Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus adjustments)	**265.0**
Plus: Services received without charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**0**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**0**
Costs provided by other departments	**17.1**
	17.1
Less: Non-respendable Revenue	**282.1**
2002-2003 Net Cost of Program	0

Table 5.3: Legislation Administered by the Northern Pipeline Agency

The Minister has sole responsibility to Parliament for the following Act:
Northern Pipeline Act (R.S.C., 1977-78,c.20,s.1)
The Minister shares responsibility to Parliament for the following regulations:
National Energy Board Cost Recovery Regulations (SOR/91-7, 1991 Canada Gazette Part II, p.15.)

Section VI: Other Information

References and NPA Website

For further information about the Northern Pipeline Agency, contact:

Northern Pipeline Agency
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0G2

Telephone: (613) 944-5000
Fax: (613) 944-8493
Internet Site: www.canada.gc.ca/depts/agencies/npaind_e.html

Mr. Leonard Edwards	Commissioner
Mr. Kris Panday	Comptroller
Mr. Kenneth W. Vollman	Administrator & Designated Office

BUDGET DES DÉPENSES

Administration du pipe-line du Nord Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-31

ISBN 0-660-61788-9

ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD

Budget des dépenses 2002-2003

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

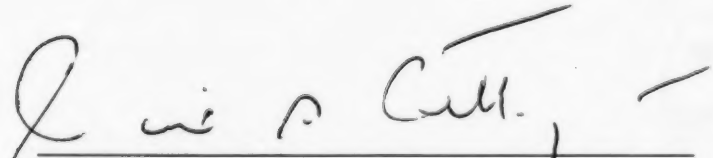

L'honorable Pierre Pettigrew, C.P., député
Ministre responsable de l'Administration du pipe-line du Nord

Table des matières

Section I : Messages 1
Résumé 1
Figure 1 : Le Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska 2
Figure 2 : Le tronçon préalable de Foothills 2

Section II : Raison d'être 3
2.1 Mandat, rôles et responsabilités 3

Section III : Résultat stratégique 5
3.1 Introduction 5
3.2 Facteurs externes et chronologie du projet 5
3.3 Défis 7
3.4 Priorités et plans 7
3.5 Dépenses prévues 8

Section IV : Organisation 9
4.1 Résultat stratégique et secteur d'activité 9
4.2 Responsabilité 9
Figure 3 : Organigramme 10
4.3 Dépenses prévues du ministère 10

Section V : Annexes 11
Tableau 5.1 : Recettes non disponibles 11
Tableau 5.2 : Coût net du programme pour l'exercice budgétaire 11
Tableau 5.3 : Lois administrées par l'Administration du pipe-line du Nord . 12

Section VI : Renseignements supplémentaires 13
Sources d'information et site Web de l'APN 13

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de l'

ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD CANADA

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport:

- décrivent fidèlement les plans et les priorité de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La structure de rapport sur laquelle se fonde le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs.

Nom: K S Findlay

Date: 25 FEV 02

Section I : Messages

Résumé

L'Administration du pipe-line du Nord (l'Administration) a été créée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* (la *Loi*) en 1978 pour qu'elle supervise la planification et la construction, par Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills), de la partie canadienne du projet de construction du gazoduc de la route de l'Alaska. Ce projet est également connu sous le nom de Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska (RTGNA). Le RTGNA est un mégaprojet pipelinier conçu pour transporter le gaz naturel de l'Alaska, et éventuellement celui du Nord canadien, vers les marchés canadiens plus au sud et les États-Unis.

Une conjoncture économique défavorable au Canada et aux États-Unis a retardé indéfiniment l'achèvement du RTGNA, et cela s'est traduit par un ralentissement des activités de l'Administration. Ces dernières années, l'Administration a eu pour rôle principal de superviser les agrandissements du tronçon sud du réseau pipelinier, lequel constitue ce que l'on appelle le tronçon préalable. Ce tronçon préalable a d'abord été mis en service en 1981-1982 dans le but premier de transporter le gaz canadien provenant essentiellement des régions au sud du 60^{e} parallèle. Telle que conçue, la deuxième étape du projet consisterait à relier les parties est et ouest du tronçon préalable aux réserves américaines à Prudhoe Bay et, éventuellement, aux réserves canadiennes dans la région du delta du Mackenzie.

Face à la croissance de la demande à l'exportation, la capacité de transport du tronçon préalable continue d'approcher les 102 millions de mètres cubes (3,6 milliards de pieds cubes) par jour qui étaient envisagés dans l'accord signé entre le Canada et les États-Unis à l'appui du RTGNA. Le plus récent agrandissement du tronçon préalable, en 1998, a permis de porter la capacité de transport à environ 94 millions de mètres cubes (3,3 milliards de pieds cubes) par jour.

En 2002-2003, l'Administration mettra à exécution les prochaines étapes de son plan afin de répondre aux requêtes attendues de la part de Foothills. À cette fin, l'Administration demandera le relèvement de ses niveaux de référence.

Les figures 1 et 2 qui suivent représentent le tracé proposé du RTGNA dans son ensemble et le tronçon préalable construit au Canada.

Figure 1
Réseau de transport de gaz naturel de l'Alaska

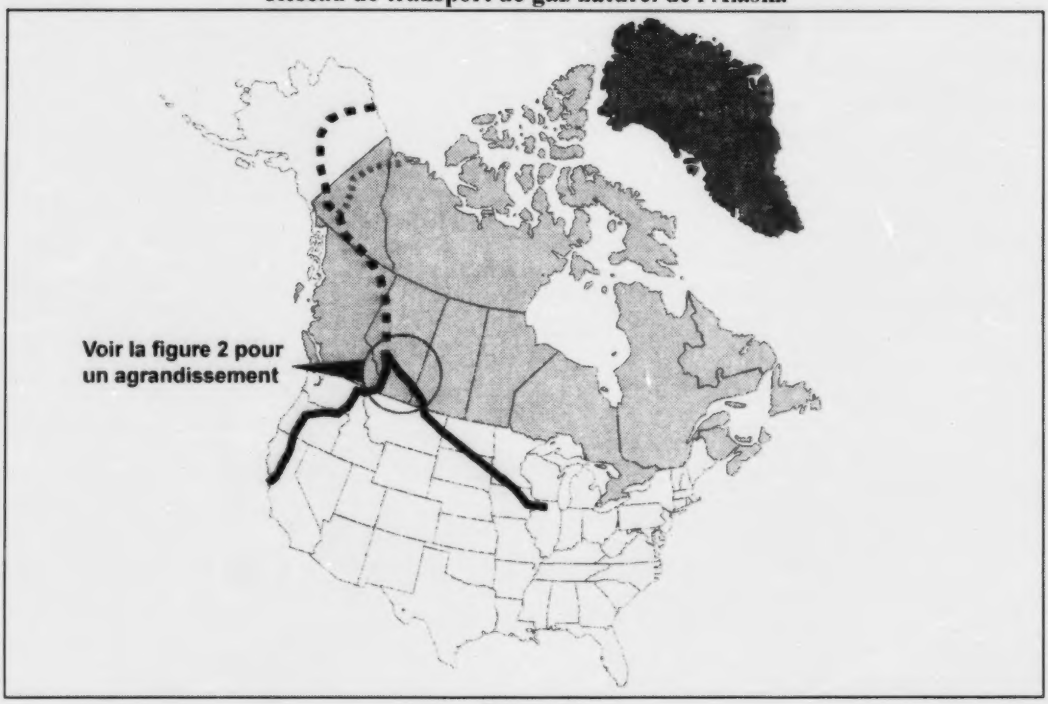

Figure 2
Le tronçon préalable de Foothills

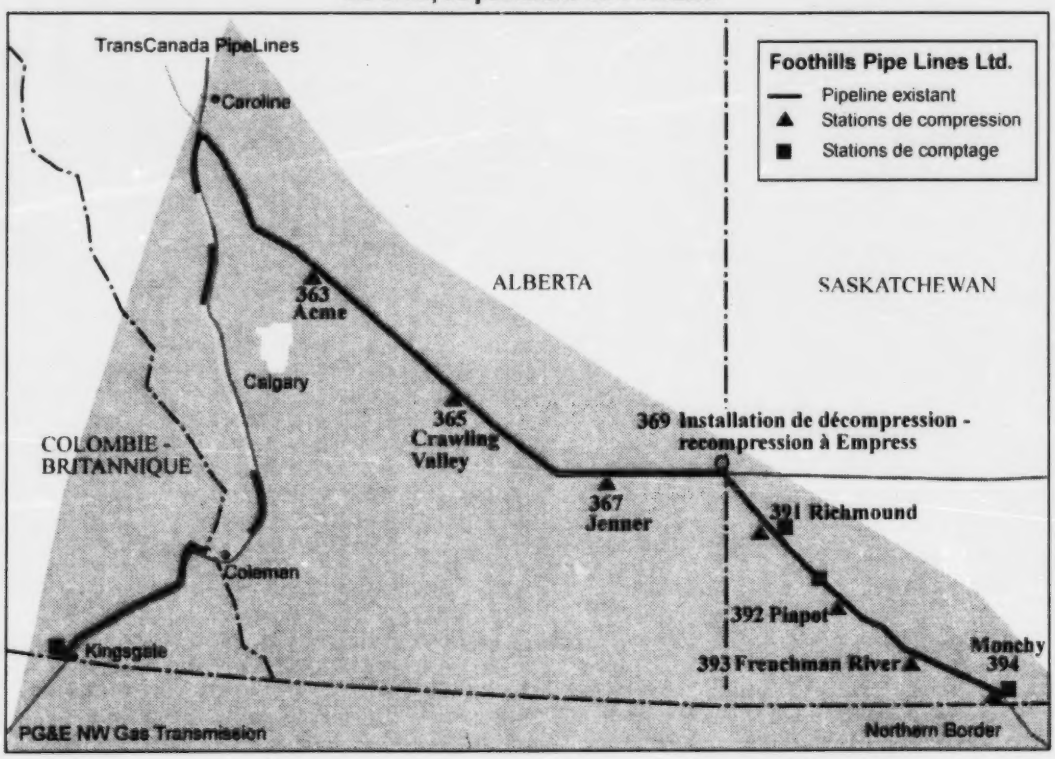

Section II : Raison d'être

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

En 1977, à la suite d'audiences de réglementation exhaustives menées dans les deux pays, le gouvernement du Canada et les États-Unis d'Amérique ont signé un *Accord sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord*. Cet accord offrait un cadre pour la construction et l'exploitation du RTGNA.

En 1978, le Parlement canadien a adopté la *Loi sur le pipe-line du Nord* (la *Loi*) pour :

(i) donner effet à l'accord;

(ii) établir l'Administration du pipe-line du Nord, qui a pour mandat de superviser la planification et la construction du tronçon canadien du projet réalisé par Foothills Pipe Lines Ltd.

Les État-Unis ont également adopté une loi de mise en oeuvre de l'accord, intitulée l'*Alaska Natural Gas Transportation Act*.

Avant d'entreprendre la construction d'une section particulière du pipeline, Foothills est tenue d'obtenir des autorisations particulières auprès de l'Administration conformément à à la *Loi*, ainsi qu'aux modalités établies aux termes de celle-ci. Ces approbations ont trait aux exigences d'ordre socio-économique et environnemental, aux questions liées au tracé, à la conception technique et à d'autres questions comme la preuve de l'obtention du financement nécessaire. Dans certains cas, l'approbation de l'Office national de l'énergie (l'Office) est également nécessaire.

L'Administration est chargée de coordonner, au nom du gouvernement du Canada, la mise en oeuvre de l'entente conclue avec les États-Unis en 1980 au sujet de l'acquisition de certaines fournitures désignées, y compris les compresseurs et les conduites à grand diamètre, les vannes et les accessoires pour la construction du RTGNA. Selon cette entente, les fournisseurs américains et canadiens ont la possibilité de soumissionner sur une base concurrentielle. Le Canada a suspendu la mise en oeuvre de l'entente lors du dernier agrandissement réalisé par Foothills, en raison du manque de réciprocité de la part des États-Unis.

En plus de la planification, l'Administration s'occupe également de surveiller les travaux de construction proprement dits, pour garantir que Foothills respecte ses divers engagements et adopte de bonnes pratiques sur les plans environnemental et technique.

Section III : Résultat stratégique

3.1 Introduction

L'Administration du pipe-line du Nord compte un résultat stratégique, à savoir :

> **L'exercice d'une surveillance réglementaire à l'égard de la planification et de la construction du tronçon canadien du Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska.**

L'objectif principal associé à la réalisation de ce résultat consiste à faciliter la planification et la construction expéditives et efficaces du gazoduc de la route de l'Alaska au mieux des intérêts du Canada, tel que défini dans la *Loi*.

3.2 Facteurs externes et chronologie du projet

Les activités de l'Administration sont dictées par l'échéancier et le rythme de construction du RTGNA au Canada. Nous donnons ci-après une brève description et une chronologie du projet.

Le RTGNA représente le plus vaste projet pipelinier mis de l'avant en Amérique du Nord, comprenant la construction d'environ 7 700 kilomètres (4 800 milles) de conduites de canalisation principale à grand diamètre, dont environ 42 % seraient aménagés au Canada. Un certificat d'utilité publique a été délivré à l'égard du pipe-line aux termes de la *Loi*. Le tracé suivi par le pipe-line au Canada et aux États-Unis est illustré à la figure 1. Au départ, le pipe-line aurait une capacité suffisante pour satisfaire aux exigences contractuelles des expéditeurs américains et canadiens. Selon les prévisions, il pourrait transporter 68 millions de mètres cubes (2,4 milliards de pieds cubes) par jour de gaz de l'Alaska et 34 millions de mètres cubes (1,2 milliard de pieds cubes) de gaz du Nord canadien, via un pipeline de raccordement s'étendant à partir de la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort.

Dès 1977, le concept de la construction préalable de la partie sud du RTGNA était considéré comme étant un avantage du projet, car il procurait d'autres possibilités d'exporter aux producteurs canadiens de gaz naturel et fournissait aux consommateurs américains des approvisionnements en gaz dont ils avaient grandement besoin. Le tronçon préalable, qui constituait la première phase du projet de RTGNA, comprenait un tronçon ouest servant à transporter le gaz canadien vers les marchés de la Californie et de la côte nord-est du Pacifique, et un tronçon est visant à desservir principalement le marché du Midwest américain. À ce moment-là, on prévoyait que la deuxième phase du projet, qui comprenait la partie nord et les sections restantes à construire dans le sud canadien et le territoire américain continental au sud du Canada, serait réalisée à court terme.

La construction du tronçon préalable s'est déroulée comme prévu, et les exportations de gaz canadien par le réseau ont débuté en 1981-1982. Le niveau d'activité de l'Administration a atteint son sommet pendant cette période de construction, et son effectif se chiffrait à environ 100 personnes.

En 1982, à peu près vers la fin de la construction du tronçon préalable, les conditions défavorables du marché ont amené les promoteurs du RTGNA à mettre en veilleuse la deuxième phase du projet. Ces conditions tenaient à :

- une baisse de la demande de gaz naturel en raison de la récession économique et des mesures de conservation de l'énergie;
- une augmentation de l'offre aux États-Unis suite à la hausse des prix à la tête de puits;
- un accroissement des coûts prévus de construction en raison de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt.

Au début, on prévoyait que la réalisation du projet serait retardée d'environ deux ans seulement. Or, la phase II de la construction du RTGNA est restée en plan jusqu'à ce jour, et le rôle de l'Administration s'est résumé à superviser les travaux d'agrandissement des tronçons est et ouest. Face à cette situation, l'Administration a réduit ses effectifs vers le milieu des années 1980, ne conservant qu'un noyau d'employés. Grâce aux arrangements en place, l'Administration compte largement sur l'aide administrative et technique de l'Office national de l'énergie et obtient des conseils en matière de politique auprès de Ressources naturelles Canada.

Depuis 1988, cinq projets d'agrandissement ont été réalisés; ils visaient tous à accroître la capacité de transport du réseau ou à améliorer la fiabilité de ce dernier. Le projet d'agrandissement le plus important comportait :

i) l'ajout de deux nouvelles stations de compression le long du tronçon est en Alberta, ainsi que l'ajout d'une nouvelle station de compression et d'un compresseur supplémentaire en Saskatchewan;
ii) l'achèvement de la canalisation principale du tronçon ouest dans le sud-est de la C.-B.;
iii) un autre agrandissement du tronçon est en 1998.

La capacité de transport du tronçon préalable continue d'approcher les 102 millions de mètres cubes (3,6 milliards de pieds cubes) par jour qui étaient envisagés dans l'accord sous-jacent conclu entre le Canada et les États-Unis. Suite au cinquième et plus gros projet d'agrandissement du tronçon préalable, qui est entré en service en 1998, la capacité de transport a été portée à environ 94 millions de mètres cubes (3,3 milliards de pieds cubes) par jour.

La croissance perçue du marché nord-américain du gaz, l'amenuisement des approvisionnements de sources traditionnelles et les coûts élevés du gaz sont autant de facteurs qui ont ravivé l'intérêt de l'industrie pour ce qui est d'examiner les moyens qui

permettraient d'amener le gaz du Nord jusqu'au marché. En 2001-2002, l'Administration s'est consacrée à l'étude de questions telles que la nécessité de mener d'autres évaluations, le processus de réglementation, les besoins de dotation, la structure de l'organisme et d'autres aspects touchant le RTGNA.

3.3 Défis

En 2001-2002, l'intérêt renouvelé pour la deuxième phase du projet pipelinier a soulevé de nouveaux défis pour l'Administration. Cette dernière a répondu aux demandes grâce aux arrangements en place avec l'Office pour l'obtention de conseils techniques et administratifs dans les domaines de la sécurité et du génie pipeliniers, de la protection de l'environnement et des questions socio-économiques, ainsi que par la consultation d'autres ministères et organismes fédéraux.

À long terme, l'Administration devra se tenir prête à fournir les services requis si l'on décide d'aller de l'avant avec la phase II du projet de RTGNA.

3.4 Priorités et plans

Priorités stratégiques :

Pour fournir les résultats voulus aux Canadiennes et Canadiens au cours de la période visée par ce plan financier triennal, l'Administration se fixera deux priorités stratégiques :

- appliquer efficacement la *Loi* en ce qui a trait aux agrandissements du tronçon préalable;
- répondre aux exigences de la phase II du RTGNA, selon les besoins.

Résultat escompté :

En ce qui touche les priorités susmentionnées, le résultat escompté est la collaboration avec les divers intervenants, et entre ceux-ci, pour assurer que la *Loi* est appliquée efficacement.

Activités prévues en 2002-2003 :

- L'Administration donnera suite efficacement aux demandes en matière de réglementation déposées par Foothills et veillera à la bonne application de la *Loi*.

- L'Administration mettra à exécution les prochaines étapes de son plan afin de répondre aux requêtes attendues de la part de Foothills concernant la phase II du projet. Les mesures prises pourraient consister à nommer un directeur à temps plein et, si nécessaire, à engager du personnel supplémentaire pour répondre aux besoins accrus en matière de ressources. De cette façon, l'Administration pourra faire preuve de diligence

raisonnable, raffiner son plan pour mieux satisfaire aux exigences de la phase II du projet et renforcer la collaboration avec d'autres intervenants qui participent à la construction de la phase II.

3.5 Dépenses prévues

En travaillant de concert avec d'autres ministères fédéraux, en particulier l'Office national de l'énergie, l'Administration a toujours réussi à faire en sorte que ses dépenses soient inférieures à ses prévisions de dépenses annuelles. En 2002-3003, l'Administration s'attend à dépenser intégralement le montant prévu de 265 000 $ et à devoir obtenir des fonds supplémentaires pour parer à la hausse de son niveau d'activité, tel que mentionné au point 3.4, sous la rubrique *Activités prévues en 2002-2003*. L'Administration prendra les mesures voulues pour obtenir les fonds supplémentaires.

Section IV : Organisation

4.1 Résultat stratégique et secteur d'activité

L'Administration du pipe-line du Nord compte un résultat stratégique : « L'exercice d'une surveillance réglementaire à l'égard de la planification et de la construction du tronçon canadien du Réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska » et un secteur d'activité : « La réglementation de la planification et de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska ».

4.2 Responsabilité

L'Administration du pipe-line du Nord a été désignée comme ministère pour les fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international, qui est chargé de la gestion et de la direction de l'organisme. L'Administration compte deux hauts fonctionnaires, soit un directeur général et un directeur et fonctionnaire désigné. Le directeur général, actuellement le sous-ministre délégué des Affaires étrangères et sous-ministre du Commerce international, est nommé par le gouverneur en conseil. Le directeur et fonctionnaire désigné est actuellement le président de l'Office national de l'énergie.

Étant donné le ralentissement prolongé de ses activités, l'Administration compte largement sur l'aide technique et administrative de l'Office, en vertu des arrangements en place. De plus, Ressources naturelles Canada lui fournit des conseils en matière de politique. L'effectif prévu de l'Administration correspond actuellement à deux équivalents temps plein.

Pour aider davantage le ministre responsable de l'Administration dans l'exécution du mandat de cette dernière, le gouvernement fédéral a créé deux conseils consultatifs dont les membres, gens d'affaires, Autochtones et autres parties intéressées, sont chargés de représenter les collectivités du Nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. On a laissé expirer le mandat des membres de ces conseils consultatifs en raison de la mise en veilleuse de la phase II du projet.

Les dépenses engagées pour l'administration de l'organisme sont recouvrables en totalité auprès de Foothills Pipe Lines Ltd., y compris les coûts associés aux services fournis par d'autres ministères fédéraux et l'Office.

Les droits de servitude qui sont perçus par l'Administration au nom d'Affaires indiennes et du Nord Canada s'élèvent à 30 400 $ par année et sont versés directement dans le Trésor. La part du gouvernement du Yukon, payée à même les crédits de l'Administration, s'élève à 2 806 $. La collecte et la répartition des droits de servitude sont exclues du calcul des frais recouvrables.

À titre d'employeur distinct, l'Administration se conforme rigoureusement aux principes d'administration du personnel en vigueur dans la fonction publique canadienne.

La figure 3 qui suit illustre les liens hiérarchiques entre les principaux fonctionnaires de l'Administration.

Figure 3 : Organigramme - Administration du pipe-line du Nord

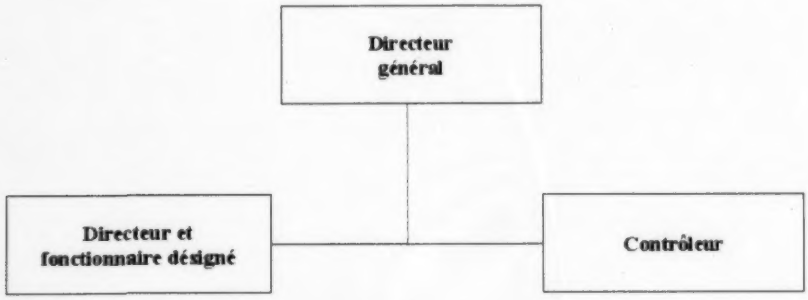

4.3 Dépenses prévues du ministère

Le tableau ci-dessous résume les dépenses et les besoins en ressources humaines prévus pour la période de planification. Il convient de souligner que le coût du programme n'est pas assumé par les contribuables. Notons également que les recouvrements ne sont pas nécessairement effectués au cours de l'année financière où les dépenses correspondantes sont engagées.

Tableau 4.1 Dépenses prévues du ministère

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Réglementation de la planification et de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	260.0	**265,0**	265.0	265.0
Total - Budget principal des dépenses	260.0	**265,0**	265.0	265.0
Rajustements	- 80.0*	-	-	-
Dépenses nettes prévues	180.0**	**265,0**	282.1	282.1
Moins : recettes non disponibles **Non-respendable revenue**	180.0	**282,1**	282.1	282.1
Plus : Coût des services reçus sans frais		**17,1**	17.1	17.1
Coût net du programme	0	**0**	0	0
Équivalents temps plein	2	**2**	2	2

*Ce rajustement reflète un surplus possible par rapport aux dépenses prévues en 2001-2002.
**Représente les dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

Section V : Annexes

Tableau 5.1 : Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes projetées 2001-2002	**Recettes prévues 2002-2003**	**Recettes prévues 2003-2004**	**Recettes prévues 2004-2005**
Administration du pipe-line du Nord				
Réglementation de la construction du gazoduc de la route de l'Alaska	180,0	**282,1**	282,1	282,1
Total - Recettes non disponibles	180,0	**282,1**	282,1	282,1

Tableau 5.2 : Coût net du programme pour l'exercice budgétaire

(en milliers de dollars)	**Total**
Dépenses prévues (articles budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses, plus les rajustements)	**265,0**
Plus : Services obtenus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**0**
Contributions correspondant à la part versée par l'employeur au titre des régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**0**
Coûts engagés par d'autres ministères	**17,10**
	17,1
Moins : Recettes non disponibles	**282,1**
Coût net du programme en 2002-2003	0

Tableau 5.3 : Lois administrées par l'Administration du pipe-line du Nord

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'administration de la loi suivante devant le Parlement :	
Loi sur le pipe-line du Nord	(L.R.C., 1977-1978, ch. 20, art. 1)
Le Ministre assume devant le Parlement la responsabilité partagée de l'administration du règlement suivant :	
Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie	(DORS/91-7, Gazette du Canada 1991, partie II, p. 15)

Section VI : Renseignements supplémentaires

Sources d'information et site Web de l'APN

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Administration du pipe-line du Nord, prière de communiquer avec l'Administration à l'adresse suivante :

Administration du pipe-line du Nord
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Téléphone : (613) 944-5000
Télécopieur : (613) 944-8493
Site Internet : www.canada.gc.ca/depts/agencies/npaind_f.html

M. Leonard Edwards	Directeur général
M. Kris Panday	Contrôleur
M. Kenneth W. Vollman	Directeur et fonctionnaire désigné